

PARENTS DES FUTURS ELEVES



Cette réunion n'a pas vocation à se substituer à celle de rentrée organisée dans chaque classe en septembre afin que les enseignants vous exposent leurs projets, leur façon de travailler, leurs attentes.

Il s'agit d'un premier contact pour vous permettre de rencontrer la directrice, de visualiser les locaux dans lesquels vos enfants seront accueillis toute l'année. C'est pourquoi, à la fin de la réunion une visite de l'école a eu lieu et un livret d'accueil a été remis.

Pour la plupart de vos enfants, l'entrée au CP n'est pas leur première rentrée à l'école. Ils viennent quasiment tous de l'école maternelle et connaissent les codes de la collectivité. Ils étaient les Grands...ils vont redevenir les plus petits dans leur nouvelle école avec des CM2 (10-11 ans) qui ont 5 ans de plus : à cet âge, l'écart est important et peut les inquiéter.

Pour les rassurer, et pour responsabiliser également les plus grands, nous mettons en place en septembre un tutorat avec les CM2 qui les accompagneront sur les temps de cantine, de récréation et ce dès le premier jour. Lors de leur visite sur l'école, ils auront d'ailleurs l'occasion de les rencontrer.

Les changements et petits rappels

∅ Au quotidien, **les parents n'accompagnent plus les enfants dans les classes**. Ils les laissent sur le parvis puis ils entrent dans la cour, seuls.

∅ **Un cahier pour chaque matière et des manuels ou fichiers fournis par l'école et son matériel dont il faudra prendre soin durant toute l'année scolaire**. La liste des fournitures sera en ligne sur le site de l'école dès juillet. Nous vous recommandons de ne pas acheter de cartables à roulettes : ils sont lourds et leur usage (les roulettes) est interdit dans l'enceinte de l'école pour des raisons de sécurité (dans les escaliers entre autres) et d'hygiène. Privilégier un cartable pas trop grand mais qui puisse contenir un classeur format A4 et le petit matériel. Marquer les affaires de votre enfant y compris les vêtements.

∅ **Un cahier de correspondance, outil de liaison essentiel entre l'école et vous** : ce cahier devra être visé quotidiennement. Au fur et à mesure de leur scolarité, les enfants deviennent plus autonomes, mais l'autonomie est un apprentissage à part entière et nous comptons sur vous pour les aider dans cette entreprise.

∅ **D'avantage d'attention et de concentration en classe avec des séquences de plus en plus longues en termes d'apprentissage** : vos enfants seront très sollicités et sûrement fatigués en tout début d'année.

∅ **Des petites leçons** : lecture (pour devenir un champion, il faut s'entraîner), des exercices d'entraînement en math, en écriture, des leçons à apprendre (poésie, mots à savoir orthographier, histoire, géographie, ...)... **Chacun d'entre vous, à sa mesure, peut aider son enfant dans cette aventure en l'encourageant, en ritualisant un moment chaque soir où il vous racontera sa journée ou il vous montrera ses progrès, en lui montrant que ce qu'il fait est important, en vous impliquant dans la vie de l'école et donc celle de votre enfant, en assistant aux réunions de rentrée, en signant régulièrement les cahiers**.

∅ Pour beaucoup d'enfants et de parents, le CP c'est la lecture mais on a aussi beaucoup d'autres matières à travailler (voir horaires hebdomadaires selon les matières sur le site) : penser à les rassurer et là encore à les encourager. Les enfants n'apprennent pas tous au même rythme mais ils apprennent majoritairement tous ! Des dispositifs d'aide existent et y faire appel ne signifie pas être en échec scolaire... En tout premier lieu, c'est l'enseignante en classe qui accompagne votre enfant dans cet apprentissage mais, au sein de l'école, d'autres intervenants peuvent être amenés à soutenir vos enfants : prise en charge de petits groupes sur des compétences

spécifiques, appel au Réseau d'aide quand cela est nécessaire, ateliers pédagogiques complémentaires (APC), stage de remise à niveau pour les CM (SRAN aux vacances de printemps, début juillet et fin août) ...

∅ L'enseignante de votre enfant pourra vous demander un rendez-vous pour faire le point avec vous : ces échanges, qui reposent sur la confiance, sont essentiels pour que votre enfant s'engage sereinement et avec votre appui dans ses apprentissages. **Les échanges doivent rester courtois et polis même si il y a divergence.**

∅ L'école, c'est aussi un lieu où l'on apprend à vivre ensemble : beaucoup de moments de partage, mais aussi des contraintes qui ne sont pas toujours faciles à accepter. **Le règlement intérieur de l'école rappelle les horaires, les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté scolaire.** Il est commenté dans chaque classe à la rentrée pour servir de code à tous les enfants. Les règles sont valables sur tous les temps où votre enfant est à l'école, scolaire et périscolaire. Il est important que vous en parliez avec vos enfants : le règlement est voté en Conseil d'école tous les ans et consultable en ligne.

Les bijoux (interdit en sport), le vernis sur les ongles, les « tatouages » autocollants ne sont pas autorisés à l'école, de même que les tongs et vêtements trop courts, décolletés.

∅ La rentrée est souvent synonyme de contraintes : recadrage sur les horaires de coucher, de repas. Il est important de respecter les rythmes de votre enfant de façon à ce qu'il aborde le plus sereinement possible sa journée d'école le lendemain. Il est important également que la matinée ne démarre pas dans le stress : les enfants détestent arriver en retard à l'école et mieux vaut les réveiller 10 minutes avant, que d'arriver en courant sans avoir pu prendre le temps de se préparer, (cheveux attachés), de prendre un petit-déjeuner.

Les temps périscolaires (Ils dépendent de la mairie)

Votre enfant est accueilli à l'école du lundi au vendredi :

- les Mardi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15 h 00, lundis et jeudis à 16h30.

- Les mercredis de 8h30 à 11h30

∅ La cantine fonctionne tous les jours de 11h30 à 13h00. Sauf le mercredi où un car les emmène à la cantine de l'école Jules Ferry. Vous devrez vous rendre à la mairie (bureau du service scolaire) pour inscrire votre enfant et obtenir un tarif (en fonction de votre quotient familial). Ces tarifs sont aussi valables pour toutes les activités périscolaires. L'inscription se fait par le site mis en place par la mairie.

∅ Les mardis et vendredis, de 15h00 à 16h30, les enfants peuvent être accueillis sur des ateliers préparés par des animateurs de la Ville ou appartenant à des associations. Il faudra inscrire votre enfant sur le site dédié au périscolaire.

∅ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis les enfants ont la possibilité de rester à l'école pour y goûter (fourni par les parents) puis pour **rejoindre l'étude** (Ce service n'est pas ouvert aux élèves de CP) : C'est une étude surveillée, les élèves sortent à 18 h 00 et rentrent à leur domicile soit seuls, soit accompagnés.

Ou Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants ont la possibilité de rester à l'école et être pris en charge **par la garderie**. Vous pouvez venir chercher votre enfant dès que vous en avez la possibilité. Après l'étude, les élèves peuvent rejoindre aussi le service garderie si personne ne peut les récupérer.

∅ Le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires, vos enfants peuvent être accueillis sur le centre de loisirs. Il faudra les inscrire auprès de la mairie

Un emploi du temps vous sera communiqué en début d'année : vous devrez le remplir et il sera collé au dos du cahier de correspondance de votre enfant. En cas de modification du planning de votre enfant, il faudra le signaler par écrit.

ROLE DES PARENTS D'ELEVES ELUS

Le rôle des parents à l'école est capital. Aux côtés des enseignants, ils travaillent à l'amélioration des conditions de travail et de vie des enfants. Ils peuvent être amenés à soutenir les enseignants, à organiser des moments festifs, à interpeller la Mairie ou les services de l'Éducation Nationale. Des élections ont lieu au mois d'octobre pour élire les nouveaux parents qui siègeront aux 3 conseils d'école de l'année : 10 parents titulaires (1 par classe) et 10 suppléants. Nous avons donc besoin de vous pour faire vivre l'école : toutes les bonnes volontés, au service des enfants, sont les bienvenues. Si vous souhaitez faire partie du conseil d'école, contacter les associations de parents présents sur la ville.

À NE PAS OUBLIER ...

- **RENTREE SCOLAIRE** : le lundi 4 septembre à 8H30 (listes affichées dans la cour le matin)
- **ASSURANCE SCOLAIRE** : obligatoire pour les temps scolaires et extra scolaires, mais également pour les sorties qui dépasseraient les horaires de l'école. Cette assurance est donc obligatoire pour inscrire votre enfant à la cantine, à l'étude, au centre de loisirs... Vous pouvez en faire la demande dès maintenant auprès de votre assureur pour être sûr de l'avoir à la rentrée. (**Attestation d'assurance mentionnant le nom de votre enfant et couvrant « la responsabilité civile » et la garantie « individuelle accident »**)
- **TARIFS POUR LA CANTINE ET LES ACTIVITES PERISCOLAIRES** : Les enveloppes seront distribuées aux élèves au mois de juin dans les écoles ou faire les démarches auprès de la mairie cet été (moins de monde qu'à la rentrée...) Pour le ramassage scolaire se rapprocher du SDIF ou de la mairie
- **LE JOUR DE LA RENTREE** : une pochette vous sera remise par l'enseignante de votre enfant avec des documents à remplir et à remettre **rapidement** (fiche de renseignement, fiche d'urgence avec numéros de téléphone, emploi du temps de votre enfant à compléter avec une photo d'identité, propositions d'abonnement, participation à la coopérative, ...) **MERCI d'écrire TRES LISIBLEMENT en bleu ou noir.**
- **POUR S'INFORMER** : le site de l'école à mettre dans vos favoris ou barre personnelle et à consulter régulièrement. <http://www.ec-st-martin-ballancourt.ac-versailles.fr>
- **ABSENCES** A signaler par tel, voisin, fratrie, mail dès le premier jour de l'absence. Au retour **mot écrit précisant le motif réel sur le cahier de correspondance.** Ces motifs d'absence concernent l'enseignant. Il vaut mieux dire le motif réel de l'absence sachant que les élèves racontent ... En cas d'absence répétées non justifiées ou pour motif futiles régulier, un signalement sera fait aux autorités.
- **RESPONSABILISER VOS ENFANTS** : Faites confiance aux enfants tout en surveillant d'un œil. Ils grandissent **Attendez-les en dehors de la zone jaune sur le parvis et un peu éloigné de celle -ci.** (merci de faciliter la visibilité aux enseignants) votre enfant vous retrouvera.

En attendant de vous retrouver à la rentrée, aux petits et aux grands... je vous souhaite de très

